

Compte-rendu du Conseil d'école du 14 mars 2016

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Enseignants : Mme Aurélie COLLÉAUX, Mme Eva GAYER, Mme Corinne KAWSUMI, Mme Caroline DOVILLERS, Mme Günçe GÜR, Mme Marie BOUBON, Mme Corinne MARCEL-HUET, M. Stéphane CHAMMAH, M. Jean-François BRUN.

Représentants des parents LFT-FAPEE: M. Joël GAY, M. Oscar ARENALES, Mme Laurence GAREIL, Mme Sophie LECHANOINE , Mme Muriel INO, Mme Isabelle PIERRE-DANOS, M. Pierre-François VILQUIN, M. Vincent BRANCOURT

Excusée : Mme Isabelle VESCO, Mme Laurence GAREIL

Mme COLLÉAUX, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M.BRANCOURT, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 05 novembre 2015 est adopté à l'unanimité

Avis sur le calendrier scolaire 2016-2017

Le directeur rappelle la procédure concernant la mise en place du calendrier scolaire pour la rentrée prochaine. Il s'agit d'un rappel puisque le proviseur en a informé les représentants des personnels et des parents au préalable.

Le(s) calendriers sont présentés aux conseils des maîtres et conseil d'école qui émettent des avis. Une proposition de calendrier sera votée au conseil d'établissement pour avis auprès de l'IEN en résidence à Pékin, pour une validation in fine par l'AEFE au mois de mai.

Les propositions de calendrier doivent répondre à un certain nombre de critères indiqués par un courrier formel de l'AEFE. Les principaux points portent sur :

Une pré-rentrée au plus tôt le 31 août et au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances des classes.

Trois propositions sont présentées

1. Direction
2. Personnels
3. Familles

Les personnels souhaitent rappeler que les deux semaines de congés entre chaque période leur semblent essentielles, afin de respecter le rythme chrono-biologique des enfants. Les semaines des élèves du LFIT sont denses, et cette année, ils ne sont pas revenus à l'école suffisamment reposés après les congés d'automne.

Le calendrier proposé par les représentants de parents d'élèves s'appuie sur des congés de Noël qui commenceraient plus tôt (pour plus de coïncidence avec les congés français notamment) et une fin d'année en juin pour cause d'absentéisme prévisible en juillet.

Le directeur appelle à voter pour un calendrier. Il est décidé que le vote aura lieu en conseil d'établissement.

Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle

A l'école maternelle, à compter de la rentrée 2016, deux nouveaux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Le carnet de suivi des apprentissages des élèves de maternelle

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant.

Le carnet de suivi peut être à la fois :	Le carnet de suivi n'est pas :
Un carnet d'observation au long cours Un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser.	Un livret de compétences décliné en sous-compétences Un tableau d'items cochés.
Un carnet de traces et une interprétation synthétique de l'enseignant Un document qui peut prendre des formes diverses, dans lequel l'enseignant présente des traces significatives de l'activité de l'enfant et une interprétation synthétique de l'évolution de son	Un catalogue de fiches d'évaluation Un catalogue de fiches d'évaluation, d'exercices réalisés collectivement à un instant T.

parcours d'apprentissage.	
Un carnet de communication pour les parents et les enseignants Un outil qui permet de rendre compte des progrès, qui les met en valeur et en perspective, sur la base d'observables définis. Un carnet dont le contenu doit être simple, compréhensible et lisible par les parents. Une ressource qui rend compte du cheminement de l'élève pour renseigner la synthèse des acquis à la fin de la G.S.	Un simple cahier d'élève Le cahier de l'élève au jour le jour.

Le carnet de la maternelle du LFIT est sur le point d'être finalisé. Il doit prochainement avoir la validation de l'IEN. Des documents ont été publiés par le ministère de l'Éducation Nationale fin janvier afin d'aider les écoles dans la mise en œuvre. Il n'y a pas de modèle nationale mais un cadre et des points de vigilance liés aux nouveaux programmes. C'est dans cet esprit de bienveillance que l'équipe des enseignantes de maternelle a préféré mettre en place les rencontres bilans du samedi matin plutôt que de continuer sur le modèle des années passées.

Le carnet du LFIT sera donc constitué de pages blanches où les enfants avec les enseignantes apposeront leur étiquette quand ils auront réussi une compétence, tel un album panini. Chaque carnet sera donc différent selon les enfants.

La synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle

La synthèse des acquis scolaires de l'élève, volontairement brève, est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. L'établissement de cette synthèse relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique du cycle, elle ne donne pas lieu à la **passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation**.

Le document de synthèse des acquis scolaires renseigné par l'équipe pédagogique du cycle 1, est transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en 1ère année du cycle 2, et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

Par rapport à ces changements concernant les modalités d'évaluation en maternelle, les parents font part d'une possible inquiétude des familles. L'équipe pédagogique se montre rassurante : les enseignants sont satisfaits de ces nouveautés et confiants quant à leur mise en place .

En ce qui concerne l'année scolaire en cours, des entretiens individuels ont été menés avec les familles. Le carnet de suivi ne pourrait être mis en place qu'à la rentrée prochaine.

Une maquette sera présentée au prochain conseil d'école.

Programmes et socle commun 2016 en école élémentaire

Le socle commun de compétences, de connaissances et de culture

Les cinq domaines du projet de socle commun à la rentrée 2016

À partir de septembre 2016, le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- **les langages pour penser et communiquer ;**
- **les méthodes et outils pour apprendre ;**
- **la formation de la personne et du citoyen ;**
- **les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- **les représentations du monde et l'activité humaine.**

Pour la première fois, l'organisation des apprentissages, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les langages numériques, la conduite de projets individuels et collectifs, sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite. Les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire déclinent et précisent les objectifs de connaissances et de compétences définis par le socle commun. Ils entreront en vigueur avec le socle commun à la rentrée 2016.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et collège

La scolarité de l'école maternelle à la fin du collège est organisée en quatre cycles pédagogiques successifs :

- **le cycle 1, cycle des apprentissages premiers**, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement : petite section, moyenne section et grande section ;
- **le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux**, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement : cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;

- **le cycle 3, cycle de consolidation**, correspond aux deux années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement : cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième ;

- **le cycle 4, cycle des approfondissements**, correspond aux trois dernières années du collège appelées respectivement : classes de cinquième, de quatrième et de troisième.

Les nouveaux programmes de la scolarité ne sont plus la simple juxtaposition de programmes disciplinaires annuels imposant aux professeurs les contenus, les démarches, les méthodes et les progressions, visant un élève abstrait.

Les nouveaux programmes s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant confiance à la personnalité des enseignants. Ils sont conçus par cycles de trois ans afin de garantir l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'au collège.

La continuité des apprentissages a été recherchée : les progressions sont conçues de manière à étaler dans le temps des trois cycles un travail approfondi sur les connaissances (leur structuration, leur assimilation, leur application dans des situations de complexité croissante). Cela ne signifie pas qu'une connaissance ne sera travaillée qu'une seule fois dans un seul cycle : le parcours d'apprentissage prévoit qu'une même notion sera étudiée à des moments différents dans des contextes et à des niveaux de difficultés différents. En effet, il faut du temps et de la pratique régulière pour fixer les apprentissages. C'est par des entraînements et des exercices fréquents (par exemple exercices de calcul mental, travaux d'écriture quotidiens) que l'on consolide les apprentissages.

Les nouveaux programmes sont conçus en trois volets :

- **Le premier volet** fixe les **objectifs du cycle** : il présente les objectifs de formation ainsi que les spécificités du cycle, dans la perspective de l'acquisition progressive de la culture commune définie par le socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

- Le deuxième volet précise la contribution essentielle de chaque enseignement aux cinq domaines du socle commun.

- Le troisième volet précise les contenus par enseignement : les compétences travaillées pendant le cycle, les attendus de fin de cycle; les compétences et les connaissances associées ; des exemples de situations, d'activités

et de ressources pour l'élève ; des repères de progressivité permettant d'organiser l'enseignement durant les trois années du cycle ; des pistes pour aménager des liens avec les autres enseignements.

Ces programmes curriculaires, centrés sur les apprentissages des élèves et en lien étroit avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, sont denses.

A nouveau, afin de rassurer les familles sur ces changements, les enseignants soulignent que le travail en équipe est fréquent (journée du 12 février, conseils école – collège, etc) et facilité par la structure de notre établissement.

Le travail sera poursuivi au cours des prochains mois.

Questions diverses

Questions FLT-*fapée* pour le conseil d'école du 14 mars 2016

1. Surveillance

Plusieurs problèmes entre élèves en cours de récréation avaient été évoqués lors du conseil d'école du premier trimestre. Quelles mesures ont été prises au niveau de la surveillance de la récréation ? Plus généralement, des mesures préventives pour le harcèlement ont-elles été mises en place ?

Le directeur ainsi que le proviseur ont rappelé l'obligation de surveillance "effective et vigilante" des temps de récréations aux enseignants et surveillants – chaque personne est affecté à une zone sur laquelle elle doit rester et qui permet de couvrir tout l'espace de récréation.

D'autre part, dans le cadre de la mise en place de l'EMC (l'enseignement moral et civique), les enseignants ont l'obligation de mettre en place des débats hebdomadaires, notamment traitant des questions de harcèlement, de conflits, de pression de groupe, par exemple.

2. Admission en classe bilingue

Comme le nom du lycée l'indique, le LFIT est un établissement à vocation internationale. Plusieurs parents souhaiteraient que leurs enfants puissent accéder à ce type d'enseignement. Certaines familles, notamment certaines familles franco-japonaises, ont dit se sentir discriminées dans l'accès aux classes bilingues.

Pourrait-on savoir

- *ce qui limite le nombre d'élèves admis*
- *s'il est possible d'envisager une augmentation du nombre de ces classes*
- *les critères d'accès à ces classes et leur caractère objectif ; en particulier comment est évaluée « la maîtrise de la langue française » ?*

Le nombre d'élèves admis est limité en classes bilingue comme pour les autres classes (25 en MS et CP, 30 dans les autres niveaux). Les élèves en liste d'attente sont en général au nombre de 3 ou 4. Pour la première fois cette année 12 élèves ont été placés en liste d'attente de GS. L'augmentation du nombre de classe de bilingue n'est donc pas d'actualité.

Les critères d'accès à ces classes sont ceux énoncés sur notre site. Le critère principal est celui de la maîtrise de la langue française (selon l'âge donné). Les familles franco-japonaises, ou toute famille étrangère, qui ont donné une

place importante au français à la maison et ont scolarisé leur enfant dans un contexte francophone dès 3 ans ont donc toutes les chances de voir leur enfant accéder à la classe bilingue. Il est certain que pour un certain nombre d'enfants, l'apprentissage intensif d'une troisième langue se ferait au détriment du français. Ces critères existent aussi pour les anglophones non francophones pour les mêmes raisons.

Le directeur indique les répartitions par nationalité de la MS au CE1 qui traduisent tout à fait la mixité de ces classes et la présence de près d'un quart de franco-japonais dans chaque classe.

La maîtrise de la langue française est évaluée par les enseignants dont c'est le métier, sur la base d'entretien pour les plus jeunes, complété par des évaluations si nécessaires pour les plus grands. Concernant nos élèves, la pertinence est déterminée en conseil de cycle par l'équipe enseignante.

Le directeur en profite pour s'interroger de l'intérêt porté par certaines familles, notamment franco-japonaises, sur la filière bilingue. Cette filière répond au besoin de mobilité d'un nombre de familles qui ne sont pas toujours sûres de trouver un établissement français dans le cadre de leur expatriation et aux familles dont l'un des parents est anglophone. Elle se destine ainsi en priorité aux élèves qui visent l'OIB américain et donc des études supérieures américaines. En conséquence, ce choix devra se faire au détriment du japonais. Le directeur invite donc d'une part ces familles qui se disent discriminées à s'informer sur les parcours linguistiques mis en place au lycée -- il existe d'autres parcours pour maîtriser l'anglais -- et d'autre part à réfléchir sur la place du français dans leur quotidien.

Le directeur souligne que le terme employé « discrimination » lui semble excessif et grave.

3. Demande d'inscription première session – septembre 2016

La première période de dépôt de dossiers touchant à sa fin (mars), serait-il possible d'avoir une idée du nombre de nouveaux élèves pour la rentrée 2016, comparé aux années précédentes ?

Les dépôts à la date du 11 mars 2016 sont les suivants :

Session 1 campagne 2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
total	45	21	15	19	7	5	6	2
Dont JAPON	40	18	8	11	0	1	0	0

Le premier objectif de ce nouveau protocole semble déjà rempli puisqu'il visait à ce que les inscriptions en maternelle soient le plus anticipées possible, notamment pour les familles présentes au Japon.

Nous n'avons pas de point de comparaison significatif car le protocole d'admission des années précédentes était très différent. Il constituera cependant à partir de cette année un point de référence et de prévision. Notre référence étant le nombre de dépôt de demande à la rentrée dernière.

campagne 2015	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
total	74	48	46	32	28	15	16	23
Dont JAPON	35	17	22	8	3	1	0	3

4. Visites médicales

Sont-elles programmées seulement pour le CP ? Quel type de contrôle médical est prévu pour l'ensemble des élèves ?

Comme en France, les visites médicales sont seulement programmées pour les élèves de CP.

Fin de la séance : 18h15.